Réf. Farde e-Assemblées : 2623924

N° OJ : 38

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Contrat de Quartier Durable Heliport-Anvers.- Opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers ».- 2ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Soldes.- Liste des subsides nominatifs.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » figure au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, adopté par le Conseil communal le 21 février 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 23 juin 2022, dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 15 juillet 2022;

Considérant que cette opération, pilotée par la Cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers;

Vu sa décision du 12 juin 2023 d'adopter le règlement du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers »;

Considérant que le règlement de l'appel à initiatives citoyennes et associatives prévoit une liquidation du subside en 3 tranches : un acompte de 50% après notification de la sélection, la deuxième tranche de 30% après réception d'un rapport financier une fois que l'acompte est entièrement consommé et la troisième tranche de 20% suivant la même procédure;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 15 juin au 29 septembre 2023, avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier;

Considérant qu'en date du 16 octobre 2023, un comité d'avis s'est réuni afin d'évaluer les 5 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets;

Vu sa décision du 4 décembre 2023 d'octroyer un subside de 23.200,00 EUR aux lauréats du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » et d'adopter la liste des subsides nominatifs du budget ordinaire 2023;

Considérant qu'il y a lieu d'engager la dépense correspondant aux soldes restants (30% + 20%) en faveur des porteurs de projet suivants :

- 6.600,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes physiques :
o 2.500,00 EUR pour « Sport-découverte » porté par Younes El Khchine ;
o 1.600,00 EUR pour « CDA (Green) Cracks » porté par Caroline Claus ;
o 2.500,00 EUR pour « Femme de demain » porté par Saida Boufous ;

- 5.000,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :
o 2.500,00 EUR pour « Hélidrums » porté par l'asbl Salamba (n° d'entreprise BE 1002.310.403) ;
o 2.500,00 EUR pour « Héliport-Anvers Becomes a Hockey Champion! » porté par l'asbl Growing by Hockey (n° d'entreprise BE

790.802.693) ;

Considérant que les soldes en question seront liquidés sous réserve du respect des conditions prévues au règlement de l'appel à initiatives citoyennes et associatives ;

Considérant que les crédits sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que l'opération 4.1 « Appel à initiatives locales Made in Héliport-Anvers » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :
La liste des subsides nominatifs aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget 2024, pour les soldes de 30% et 20% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :
o 2.500,00 EUR pour "Sport-découverte" porté par M. Younes El Khchine ;
o 1.600,00 EUR pour "CDA (Green) Cracks" porté par Mme. Caroline Claus ;
o 2.500,00 EUR pour "Femme de demain" porté par Mme. Saida Boufous ;
o 2.500,00 EUR pour "Hélidrums" porté par l'asbl Salamba (n° d'entreprise BE 1002.310.403) ;
o 2.500,00 EUR pour "Héliport-Anvers Becomes a Hockey Champion!" porté par l'asbl Growing by Hockey (n° d'entreprise BE 790.802.693).

Article 2 :
La dépense est financée par un subside.

Annexes :

Règlement de l'appel à projets (FR / pour information) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)